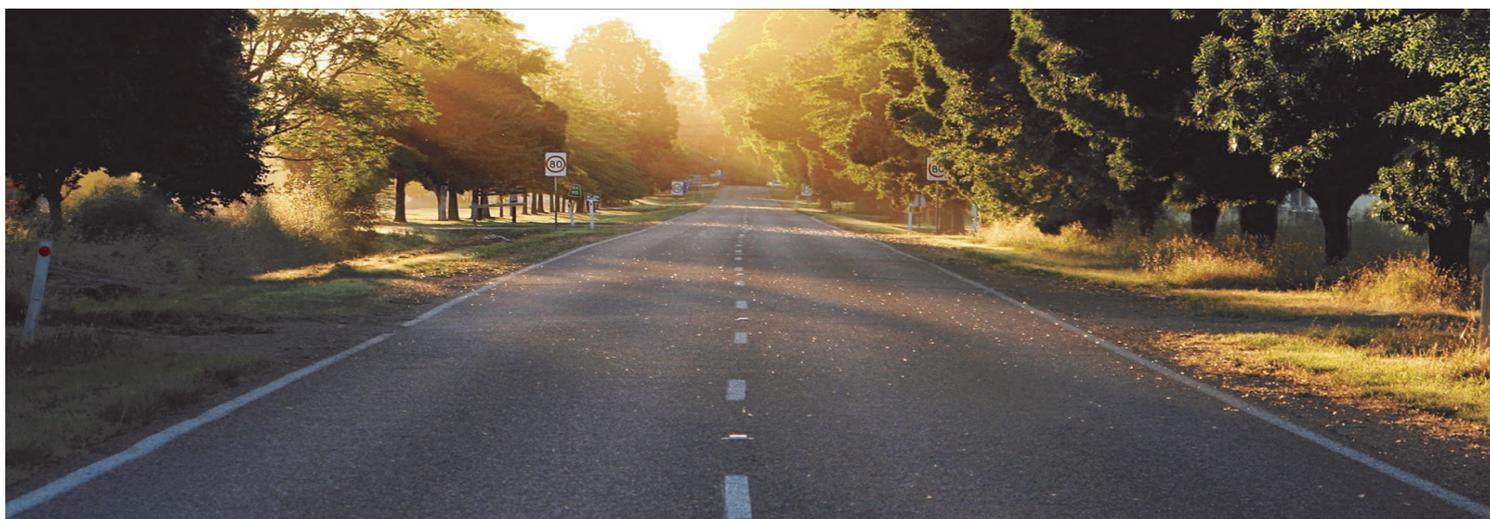
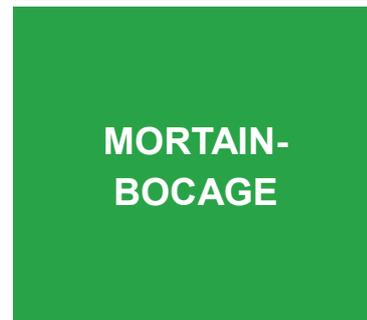
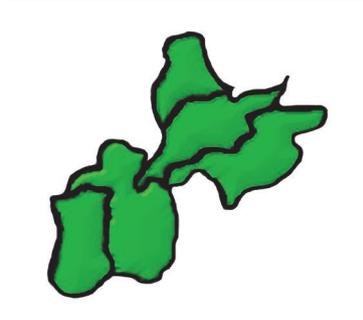


MORTAIN-BOCAGE



BULLETIN MUNICIPAL

FEVRIER 2016





MORTAIN-BOCAGE, la nouvelle voie.

Nous venons de nous mettre en mouvement sur une voie nouvelle qui nécessite à la fois vision, solidarité et courage.

Être visionnaires c'est regarder devant soi et voir ce que les autres ne voient pas ou ne veulent pas voir. C'est aussi projeter son regard au-delà de ce que l'horizon nous dévoile et, à partir d'un état des lieux ou d'un diagnostic, d'envisager un avenir différent de ce qu'il serait inéluctablement si rien n'était fait.

Que constatons-nous ! Malgré les indéniables atouts que possède Mortain-Bocage dans bon nombre de domaines, notre population décline, nous ne renouvelons pas nos commerces. L'artisanat résiste mieux mais se trouve impacté et les artisans doivent aller chercher les contrats de plus en plus loin. Le nombre d'habitants diminue, dû au vieillissement naturel, mais aussi parce que les jeunes couples ne trouvent pas forcément ce qu'ils recherchent. Cependant, à terme, les difficultés dans les villes moyennes ou grandes et une qualité de vie qui s'y dégrade font à nouveau regarder nos concitoyens vers le monde rural ou semi-rural.

Il nous faut donc, sachant cela, mettre en œuvre des politiques adaptées dans l'offre logement et habitat couplées à des actions de soutien au développement économique et au commerce qui impliquent tant les acteurs économiques, la collectivité, la Communauté de Communes du Mortainais que les habitants.

Soyons tous acteurs de notre développement, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes.

Être solidaires : Mortain-Bocage aura à cœur de faire en sorte que les actions de développement apportent à chaque habitant du territoire les meilleurs services possibles. Les investissements réalisés au titre de notre collectivité devront répondre à cet impératif. En effet, un développement harmonieux est la meilleure façon de garder ou d'attirer des populations. Il nous faut réfléchir, dans le cadre de cette solidarité, aux moyens à mettre en œuvre pour faciliter les déplacements de nos populations ! Certaines collectivités ont trouvé des solutions originales et peu coûteuses. Mener une politique pour conserver et faire évoluer nos écoles, préserver notre hôpital, notre maison de retraite, nos collèges et notre lycée. A ce sujet, il est tout de même extraordinaire de constater que dans un territoire qui porte le numérique en étendard, le lycée Robert de Mortain ne propose pas en section « S », une option informatique et que, malgré toutes les actions de sensibilisation, rien n'évolue. Nous aurons à travailler ensemble sur ces aspects-là et sur bien d'autres.

Être courageux et audibles : Les communes fondatrices et leurs élus se sont engagés vers la création de Mortain-Bocage. Il en découle des attentes importantes de nos populations. Il faudra par un travail en commun et à partir des constats, mettre en place les actions et actes politiques indispensables à notre développement. Ces actions nécessiteront un travail important qui demandera aux élus de l'engagement, ce dont je ne doute pas, et aux populations de la patience et du soutien, ce dont je suis certain. Les actions tendant à inverser une dynamique négative en une dynamique positive s'inscrivent toujours dans des processus longs.

En 2015 ont eu lieu les élections départementales et régionales. Des élus se sont engagés, il nous faudra avec eux travailler au développement de notre territoire et le cas échéant, leur rappeler les engagements pris.

L'année 2016 sera une année d'actions réfléchies dans le contexte nouveau, de la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale) qui dès 2017 modifiera les périmètres des syndicats d'eau, d'assainissement et des Communautés de Communes du sud Manche.

Hervé DESSEROUER

Les élus de Mortain-Bocage lors de la première réunion du Conseil Municipal, le 08/01/2016



BION en quelques chiffres

408 Bionnais et Bionnaises
1267 ha
196 logements
10,9 km de voirie
1 commerce multi-services
5 entreprises/artisans
1 assistante maternelle agréé
8 exploitations agricoles
8 associations
2,7 km de voies vertes
8 km de chemins de randonnées
3 gîtes, 1 chambre d'hôtes
4 cours d'eau : Meude, Cance, Gué de l'Auge
et Sélune

A savoir et à découvrir

Commune du Parc Naturel Régional
Normandie Maine
Forêt de Mortain et de la Lande Pourrie
Eglise Saint-Pierre (XXème siècle) reconstruite
en 1954 après un incendie en août 1944
Chapelle de Bourberouge (XIXème/privé)
Manoir de la Mageantière (privé)

A saisir

Lotissement du Gué de l'Auge : 3 parcelles
viabilisées de 838 à 1047m²

Conseil communal

Maire délégué : Daniel HEUZÉ
1^{er} adjoint : Patrick TENCÉ
2^{ème} adjoint : Éric POMMIER

Pascale JULIEN
Alain CHERBONNEL
Francis GAUTIER
Karine RIOU
Marie BOUVET
Peggy GEORGELIN
Christian FONTAINE
Thérèse CLOUARD

Les permanences de la mairie

Mardi : de 14h00 à 18h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30
Tél : 02.33.59.07.74
Courriel : mairie.bion702@orange.fr



BION
Daniel HEUZÉ
Maire délégué



Bion est une commune rurale et agricole dont le tiers de la superficie est composé de forêts et de landes, le reste étant en herbages et cultures.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) récemment instauré, permet de sauvegarder le caractère bocager par des mesures de protection des haies et des zones humides et permet aussi la gestion raisonnée des zones constructibles.

Bion s'efforce de pérenniser l'activité de son commerce multi-services de proximité (bar, épicerie, dépôt de pain, gaz, presse), ouvert 7 jours sur 7.

Le tissu associatif de Bion est très dynamique et diverses manifestations sont organisées tout au long de l'année. Celle de « *Bion fête la musique* », le 3^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année, attire de nombreux spectateurs.

Le succès des manifestations repose en grande partie sur une forte implication et participation des bénévoles.

La commune bénéficie d'un tourisme vert. Elle est parcourue par des chemins de randonnée, la voie verte, le GR 22 qui traverse la forêt d'est en ouest. Il y régnait une vie intense, jusqu'à la fin du XIXème : en 1845, plus de 80 ouvriers travaillaient autour de la forge, des hauts fourneaux nés de l'exploitation du minerai de fer et 146 habitants habitaient les corons.

Au gré de vos promenades, par la RD 205, vous pourrez apercevoir le Manoir de la Mageantière (privé, pas de visite) qui servit de Quartier Général aux Allemands, en août 1944, préparant la contre-attaque de Mortain.

Le regroupement en commune nouvelle nous permettra de développer nos projets et nous rendra plus visibles auprès de la future grande Communauté de Communes.

Exemple d'adresse postale :

M et Mme X
La Touche
BION
50140 MORTAIN-BOCAGE





MORTAIN
Hervé DESSEROUER
Maire délégué



La ville a un passé chargé d'histoire. Le nom lui-même viendrait du cantonnement en ces lieux d'une légion romaine maure qui fonda plus tard le village gallo-romain de Moritolium, qui au fil du temps deviendra Mortain. Une promenade à Mortain c'est une balade dans l'espace et le temps, de l'épopée de Guillaume le Conquérant et de son demi-frère Robert de Mortain, qui firent la conquête de l'Angleterre, jusqu'au sacrifice des soldats du bataillon perdu de la cote 314, en août 1944 et des nombreux combattants et résistants qui courageusement permirent par leurs actions de stopper la contre-attaque allemande « Liège ». La bataille de Mortain fit basculer le sort des armes du côté allié et permit sûrement de remporter la bataille de Normandie.

Mais loin de toute cette fureur, Mortain fut aussi un lieu où les artistes et intellectuels vinrent nombreux y peindre, y trouver l'inspiration, au milieu des sites naturels qui ne cessent de nous émerveiller et auprès d'un patrimoine en tous points remarquables : de la chapelle Saint-Vital en passant par la Collégiale Saint-Evroult, la Petite Chapelle et l'Abbaye Blanche.

Mais Mortain ne se limite pas à ces seuls éléments. C'est aussi une ville majeure, avec son hôpital et sa maison de retraite, ses écoles, son lycée et ses collèges. La ville est aussi associée à juste titre aux usines ACOME, 1^{ère} SCOP industrielle de France, leader français dans le domaine de la fibre optique.

La plus grande faiblesse de Mortain c'est sûrement l'image d'une ville qui s'est endormie sur son passé et qui a véhiculé pendant des années à tort une image de cité bourgeoise et peu collective. C'est une ville généreuse où il fait bon vivre; les apparences sont souvent trompeuses.

La ville de Mortain est fière de faire partie de Mortain-Bocage.

Exemple d'adresse postale :

M et Mme X
Grande Rue
MORTAIN
50140 MORTAIN-BOCAGE



MORTAIN

en quelques chiffres

1858 Mortainais et Mortainaises
 744 ha
 833 logements
 10.5 km de voirie
 31 commerces
 17 artisans, 17 professions libérales
 12 assistantes maternelles agréées
 6 exploitations agricoles
 8 banques/assurances
 Grand nombre d'administrations
 41 associations
 1 cinéma, 1 médiathèque
 1 hôpital, 1 EHPAD
 1 lycée, 1 MFR, 1 IME, 2 collèges
 2 écoles primaires et maternelles
 1 stade, 2 salles de sport
 2 cours d'eau : Cance et Cañçon

A savoir et à découvrir

Les cascades
 Abbaye Blanche (XII^{ème})
 Collégiale Saint-Evroult (XI-XIII^{ème})
 Comte Robert de Mortain
 Chapelle Saint-Michel
 Bataille de Mortain-Cote 314
 Station verte, ville-porte du
 Parc Naturel Régional Normandie Maine
 Jumelages avec Blandford Forum
 et Thannhausen

Conseil communal

Maire délégué : Hervé DESSEROUER
 1^{er} adjoint : Ryszard ZUREK
 2^{ème} adjoint : Jean-Paul BRIEND
 3^{ème} adjoint : Lucette SINEUX

François LETONDU
 Mathilde BURNEL
 Brigitte GOBLOT
 Nadine FOUCHER
 Bruno LEMONNIER
 Isabelle GUILLEMIN
 Christophe ANFRAY
 Catherine LABBÉ
 Gildas LE GUEN
 Jérôme CHENU
 Laëtitia SURVILLE
 Sophie MARY
 Noël BLIN
 José Luis GONCALVES
 Annie GUILLOTIN

Les permanences de la mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12 h
et de 13h30 à 18h00

Tél : 02.33.79.30.30

Courriel : mairie.de.mortain@wanadoo.fr

NOTRE DAME DU TOUCHET en quelques chiffres

663 Touchetais et Touchetaises

1770 ha

272 logements

29 km de voirie

6 commerces

10 entreprises et artisans

école publique : 4 classes

6 assistantes maternelles agréées

10 associations

1 agence postale

garage station-service et de lavage,

garage mécanique agricole (ventes, réparations)

24 exploitations agricoles

5 gîtes ruraux et 1 camping à la ferme

5 cours d'eau : Sélune, Cance, Mesnelle,

Chevrier et Marignon (ou Poinsonnet)

Médical et paramédical

Médecin généraliste

Cabinet d'infirmières

A savoir et à découvrir

Eglise Notre Dame (XVI^{ème})

Croix Saint-Martin

(inscrite monument historique en 1939)

A saisir

Lotissement des Lutins : 4 parcelles de 560 m²

Lotissement centre-bourg : 3 parcelles de
1000 m² à réserver

Conseil communal

Maire délégué : Bernard BAGOT

1^{er} adjoint : Marcel ROULAND

2^{ème} adjoint : Laurent LUCAS

Jean-Claude GOBÉ

Christophe SALANON

Marie-Josèphe COURTEILLE

Christine LEMONNIER

Stéphanie MARY

Emile MONDHER

Jean-Luc GENEST

Etienne BOURGET

Christophe BAUDRON

Elodie BARBEDETTE

Ferdinand FONTAINE

Gérard DEGREMONT-NOURY

Les permanences de la mairie

Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12 h

Vendredi : de 13h30 à 17h30

Tél : 02.33.59.04.12

Courriel : mairienotredamedutouchet@wanadoo.fr



**NOTRE DAME
DU TOUCHET**
Bernard BAGOT
Maire délégué



Notre Dame du Touchet est une commune dynamique. Ecole, docteur, cabinet d'infirmières, commerçants et artisans, entreprises, assistantes maternelles seront heureux de vous y accueillir...

Depuis quelques années, les effectifs de l'école communale progressent et aujourd'hui, les enfants peuvent être scolarisés de la très petite section de maternelle au CM2, répartis dans 4 classes, avec une équipe pédagogique composée de 5 enseignantes, suppléées par 3 agents spécialisés des écoles maternelles.

Plusieurs logements Manche-Habitat ou logements communaux sont disponibles à la location ou à la vente (renseignements auprès de l'agence immobilière du Mortainais).

Notre Dame du Touchet bénéficie aussi d'une agence postale, où Sophie vous reçoit du lundi au samedi, de 9 heures à midi.

Les diverses associations participent activement au dynamisme de la commune en proposant régulièrement des manifestations ou animations. Elles s'efforcent également à contribuer au développement économique local.

Exemple d'adresse postale :

M et Mme X

La Haute-Rousselaie

NOTRE DAME DU TOUCHET

50140 MORTAIN-BOCAGE





SAINT JEAN du CORAIL

Jean-Paul BOULET

Maire délégué



Saint Jean du Corail tirerait son nom « corail » de la couleur et de la nature des sous-sols glaiseux et ferrugineux, au nord du territoire communal. Bourberouge connut une activité et une économie importante autour de l'exploitation du minerai de fer au XIX^{ème} siècle.

La commune dispose d'un fort potentiel agricole, (1000 hectares de terrain cultivable) et de 400 hectares de forêt (privée) situés sur la crête et en continuité de la Lande Pourrie.

Trois châteaux privés remarquables sont situés sur notre territoire : le château de Bourberouge (XIX^{ème}) où se déroule tous les ans, le dernier dimanche de juillet, la cérémonie des Fusillés, rassemblant de nombreuses personnes en souvenir des 6 résistants français fusillés le 31 juillet 1944 par les nazis, le château du Bois d'Husson, belle propriété avec son jardin remarquable datant du XIX^{ème} siècle et le château de Saint-Jean (XVIII-XIX^{ème}). Un quatrième château, à Moissey, a disparu à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Saint Jean du Corail est une des communes du Parc Naturel Régional Normandie Maine. Celui-ci y possède depuis 1996, un verger de poiriers de 10 hectares, à « Chenilly » ; les fruits servent à élaborer du poiré, boisson très appréciée dans notre région.

Les membres des associations de notre commune s'efforcent de favoriser les échanges et le lien social entre les habitants, et contribuent à dynamiser le territoire.

Exemple d'adresse postale :

M et Mme X

La Hunelière

SAINT JEAN DU CORAIL

50140 MORTAIN-BOCAGE



SAINT JEAN DU CORAIL

en quelques chiffres

259 Saint-Jeannais et Saint-Jeannaises

1404 ha

138 logements

9.3 km de voirie

4 assistantes maternelles agréées

3 entreprises/professions libérales

6 exploitations agricoles

4 associations

2 km de voies vertes

2 cours d'eau : Sélune, Meude

A savoir et à découvrir

Commune du Parc Naturel Régional

Normandie Maine

Sites historiques et haut lieu de la Résistance

A saisir

Terrain constructible (bourg)

Ancien presbytère (années 1880)

Conseil communal

Maire délégué : Jean-Paul BOULET

1^{er} adjoint : Michel MOISSERON

2^{ème} adjoint : Georges MARTINEL

Grégory GOHIER

Lucie GAUTIER

Jocelyne LHERMELIN

Mélanie GOSELIN

Claude LEBIGOT

Blandine COUASNON

Laurent COUASNON

Christiane GAUTIER

Les permanences de la mairie

Mardi : de 8h30 à 12h30

Jeudi : de 14h00 à 17h30

Tél : 02.33.59.13.63

Courriel : mairie.saintjeanducorail@orange.fr

VILLECHIEN en quelques chiffres

193 Toutouvillais et Toutouvillaises
1083 ha
91 logements
18 km de voirie
3 professions libérales
16 exploitations agricoles
5 autres activités
5 associations
4 cours d'eau : Sélune, Marignon,
Roulante et Bahan

A savoir et à découvrir

La chapelle de la Bizardière (XIX^{ème})
et le pèlerinage annuel le 15 août
Eglise Saint-Hilaire (XIX^{ème}) reconstruite en
1866 après un incendie
Château du Logis (XIX^{ème})
et sa chapelle (privé)

Conseil communal

Maire délégué : Alain BOUDIN
1^{er} adjoint : Raymond BOUDIN
2^{ème} adjoint : Yves POULLAIN

Didier ALMIN
Jean-Claude CANIOU
Marie-Hélène BREHIER
Catherine LEMONNIER
Daniel CORDIER
Denis LEMONNIER
Michel FIALA
Olivia FIALA

Les permanences de la mairie

Mardi : de 9h00 à 12h00
Samedi : de 9h00 à 12h00

Tél : 02.33.49.01.18
Courriel : villechien.mairie@orange.fr



VILLECHIEN
Alain BOUDIN
Maire délégué



Héritière d'une longue histoire et d'une forte tradition, Villechien est citée dans les textes de création de l'Abbaye de Savigny.

Conscients des enjeux du XXI^{ème} siècle, nous avons décidé, élus de Villechien, de nous regrouper avec Mortain, Bion, Saint Jean du Corail et Notre Dame du Touchet en créant la commune nouvelle Mortain-Bocage.

Villechien, paroisse de l'ancien régime puis commune le 14 décembre 1789, a vu vingt-trois maires et conseils municipaux proposer à leurs concitoyens une administration de proximité.

Notre souhait est de pérenniser cette action adaptée aux formes de relations, de mobilité de notre époque.

Territoire de bocage, Villechien a une économie agricole conséquente avec seize sièges d'exploitation d'importance, dont une en production bio.

Nous sommes heureux de pouvoir accueillir une population mixte d'agriculteurs, de salariés de l'industrie ou des services, en activité ou retraités, et de résidents secondaires de la communauté européenne.

La vie associative y est très dynamique avec ses 5 associations, maintenant la cohésion et la convivialité au sein de la population.

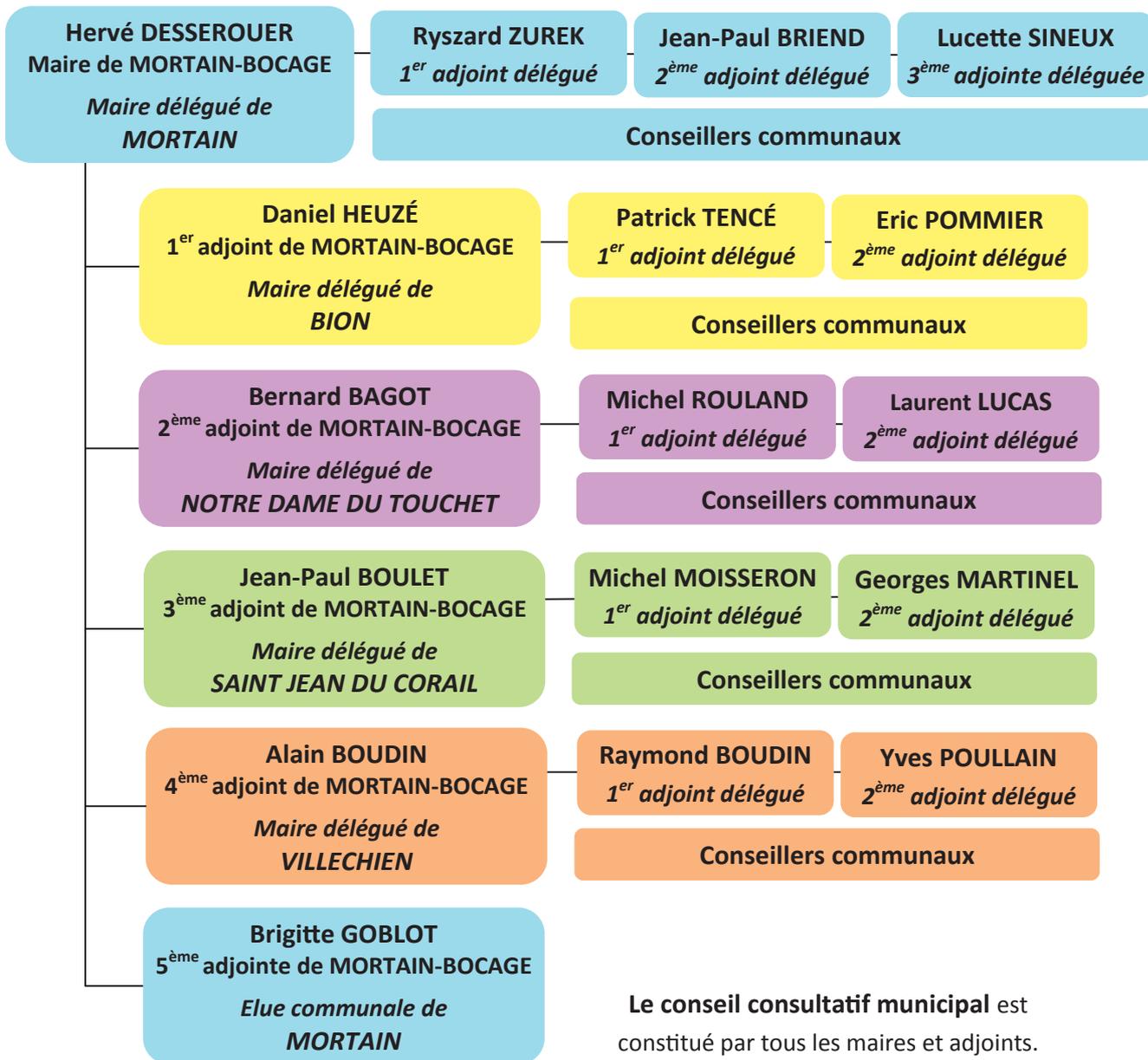
Uni, notre territoire, Mortain-Bocage, sera plus visible et plus fort au vu d'une administration urbaine et éloignée de la ruralité.

Exemple d'adresse postale :

M et Mme X
Le Vieux Bourg
VILLECHIEN
50140 MORTAIN-BOCAGE



LE CONSEIL MUNICIPAL



MORTAIN-BOCAGE en quelques chiffres

3381 habitants, 6263 hectares
 78 kilomètres de voirie, 1594 logements
 69 associations
 59 exploitations agricoles
 99 artisans, commerçants, entreprises ou professions libérales

LA CHARTE DE LA COMMUNE

La charte est consultable en mairie
 ou sur la page FACEBOOK de Mortain-Bocage

facebook.com/mortainbocage



LES COMMISSIONS



Communication, image, nouvelles technologies : Brigitte GOBLOT

Commission au service de toutes les autres, elle sera chargée de mettre en avant l'image de la commune par une communication appropriée et des moyens adaptés et de mettre en œuvre les technologies les plus efficaces pour faciliter la communication au sein des instances municipales et des services.

Membres : Marie-Hélène BREHIER, Jean-Paul BOULET, Jean-Paul BRIEND, Gérard DEGREMONT-NOURY, Michel FIALA, Peggy GEORGELIN, Gildas LE GUEN, Bruno LEMONNIER, Marcel ROULAND, Laëtitia SURVILLE, Patrick TENCÉ, Ryszard ZUREK.



Culture, tourisme, animations, loisirs, associations : Daniel HEUZÉ

Commission chargée d'imaginer des politiques et de mettre en place des projets, pour optimiser nos atouts dans les domaines concernés, en collaboration avec la Communauté de Communes du Mortainais pour les champs de compétences partagés avec elle.

Membres : Jean-Paul BRIEND, Marie-Josèphe COURTEILLE, Michel FIALA, Christian FONTAINE, Peggy GEORGELIN, Gildas LE GUEN, Bruno LEMONNIER, Catherine LEMONNIER, Jocelyne LHERMELIN, Georges MARTINEL, Eric POMMIER.



Santé, personnes âgées, social et handicap : Bernard BAGOT

Cette commission réfléchira aux moyens de pérenniser notre hôpital local et à l'évolution de l'EHPAD des Douets. Elle s'impliquera dans le projet du Pôle de Santé du Mortainais et optimisera les actions à caractère social et celles concernant l'accessibilité.

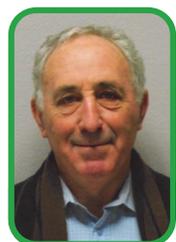
Membres : Noël BLIN, Alain BOUDIN, Marie-Hélène BREHIER, Thérèse CLOUARD, Christiane GAUTIER, Brigitte GOBLOT, Isabelle GUILLEMIN, Annie GUILLOTIN, Pascale JULIEN, Christine LEMONNIER, François LETONDU, Jocelyne LHERMELIN, Sophie MARY, Lucette SINEUX.



Jeunesse – Ecoles : Laurent LUCAS

Espace de réflexion, cette commission imaginera des dispositifs ou des événements propres à impliquer davantage les jeunes à la vie locale. Ses compétences étant actuellement communautaires, elle cherchera comment influencer sur les décisions et sera vigilante sur l'évolution de ces compétences.

Membres : Elodie BARBEDETTE, Jérôme CHENU, Olivia FIALA, Brigitte GOBLOT, Grégory GOHIER, Pascale JULIEN, Christine LEMONNIER, Sophie MARY, Mathilde BURNEL, Karine RIOU.



Urbanisme, agriculture, environnement, voirie, cimetière : Jean-Paul BOULET

Cette commission sera chargée des projets d'urbanisme et d'aménagement d'ordre communal, des voiries, des projets en lien avec le monde agricole, de la protection de l'environnement et des cimetières.

Membres : Christophe ANFRAY, Raymond BOUDIN, Etienne BOURGET, Jérôme CHENU, Daniel CORDIER, Blandine COUASNON, Gérard DEGREMONT-NOURY, Michel FIALA, Ferdinand FONTAINE, Francis GAUTIER, Jean-Luc GENEST, Jean-Claude GOBÉ, José Luis GONCALVES, Claude LEBIGOT, Bruno LEMONNIER, Emile MONDHER, Marcel ROULAND, Ryszard ZUREK.

Eau potable, éclairage public, réseau numérique : Jean Paul BRIEND

Cette commission suivra la bonne marche de la régie Eau, jusqu'au transfert de cette compétence au SDEAU50. Elle travaillera sur l'harmonisation de la maintenance et sur la planification de la modernisation de l'éclairage public. Elle devra également booster le déploiement du réseau numérique sur le territoire de la commune.

Membres : Christophe ANFRAY, Alain BOUDIN, Marie BOUVET, Laurent COUASNON, Michel FIALA, Ferdinand FONTAINE, Lucie GAUTIER, José Luis GONCALVES, Catherine LEMONNIER, Eric POMMIER, Michel MOISSERON, Marcel ROULAND.

**Développement économique, entretien du patrimoine, marchés et commerces : Ryszard ZUREK**

Le développement économique, bien que communautaire passe par des actions de la commune, un train d'initiatives devra être validé. Notre patrimoine peut être une source de revenus pour la commune s'il est valorisé.

Membres : Noël BLIN, Raymond BOUDIN, Alain CHERBONNEL, Olivia FIALA, Christian FONTAINE, Brigitte GOBLOT, Mélanie GOSSELIN, Daniel HEUZÉ, Gildas LE GUEN, Laurent LUCAS, Sophie MARY, Marcel ROULAND, Laëtitia SURVILLE.

**Logement : Lucette SINEUX**

Il s'agira pour cette commission de mettre en œuvre une politique du logement qui participe au développement et à l'attractivité du territoire pour les seniors, les jeunes et les familles.

Membres : Didier ALMIN, Christophe BAUDRON, Mathilde BURNEL, Jean-Claude CANNIOU, Marie-Josèphe COURTEILLE, Olivia FIALA, Nadine FOUCHER, Brigitte GOBLOT, Mélanie GOSSELIN, Annie GUILLOTIN, Daniel HEUZÉ, François LETONDU, Laurent LUCAS, Michel MOISSERON, Yves POULLAIN, Karine RIOU, Christophe SALAMON,.

**Finances : Alain BOUDIN**

Cette commission a pour objectif l'amélioration de l'efficacité financière et l'optimisation des dépenses (assurances, communication, éclairage public, ...).

Membres : Bernard BAGOT, Noël BLIN, Jean-Paul BOULET, Marie-Hélène BREHIER, Mathilde BURNEL, Alain CHERBONNEL, Marie-Josèphe COURTEILLE, Michel FIALA, Isabelle GUILLEMIN, Annie GUILLOTIN, Lucette SINEUX, Patrick TENCÉ, Ryszard ZUREK.

**Assainissement : Bernard BAGOT**

Cette commission assurera le suivi des services assainissement de Notre Dame du Touchet et de Saint Jean du Corail actuellement en phase d'étude.

Membres : Etienne BOURGET, Gérard DEGREMONT-NOURY, Christiane GAUTIER, Claude LEBIGOT, Georges MARTINEL, Michel MOISSEON, Eric POMMIER, Marcel ROULAND.

**Bocage : Daniel HEUZÉ**

Dans le cadre du règlement d'urbanisme de Bion, cette commission sera consultée pour avis dans l'instruction des déclarations préalables liées à la gestion des haies protégées.

Membres : Olivia FIALA, Francis GAUTIER, Karine RIOU, Patrick TENCÉ.



Les services maintenus dans les communes déléguées

État-civil :

- Demande de cartes d'identité et extraits d'actes d'Etat-civil
- Demande de passeport (uniquement à MORTAIN)
- Déclaration des naissances, reconnaissances, décès...
- Recensement citoyen (Journée Défense et Citoyenneté)
- Célébration des mariages

Urbanisme :

- Dépôt de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme
- Demande d'autorisation (stationnement et circulation)
- Consultation du cadastre
- Déclaration d'intention d'aliéner

Autres formalités administratives :

- Débit de boissons (fêtes, cérémonies, changement de propriétaire)
- Déclaration pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories
- Imprimés d'immatriculation de véhicules, de permis de conduire...
- Célébration des baptêmes républicains

Elections :

- Inscriptions sur les listes électorales
- Bureaux de vote

Gestion des logements HLM (uniquement à MORTAIN et NOTRE DAME DU TOUCHET)

Gestion des salles et logements communaux

Gestion du cimetière

Le personnel communal

Les secrétaires de mairie continuent d'assurer des permanences dans leurs communes déléguées respectives.

Les agents techniques garderont leur affectation actuelle.

La police du Maire

Chaque maire délégué conserve son pouvoir d'Officier de Police Judiciaire, et a donc qualité pour intervenir sur le territoire qu'il représente en cas de problèmes liés à l'ordre public (accidents, troubles de voisinage, vagabondage, détériorations...).

Les panneaux routiers

Les panneaux d'entrée et de sortie des communes déléguées restent en place. Il n'y a aucune obligation de les changer dans l'immédiat. Ils pourront être complétés par le nom de la commune nouvelle ultérieurement .

Alors, qu'est ce qui change ?

Puis-je effectuer mes démarches administratives dans n'importe quelle mairie ?

OUI, vous pouvez vous adresser indifféremment à la mairie de chaque commune déléguée de Mortain-Bocage. Les moyens humains et matériels des communes déléguées sont mutualisés.

J'habite à VILLECHIEN, je souhaiterai que le maire de BION célèbre mon mariage dans la mairie de NOTRE DAME DU TOUCHET. Est-ce possible ?

Pourquoi pas ! Tous les maires délégués et leurs adjoints sont Officiers d'État-civil et peuvent célébrer les mariages sur l'ensemble du territoire de Mortain-Bocage.

Comment dois-je écrire mon adresse postale pour le courrier ?

Vous devez impérativement indiquer le nom de votre commune déléguée dans votre adresse postale (y compris pour Mortain).

Ajoutez le nom de la commune nouvelle (MORTAIN-BOCAGE).

Le code postal est inchangé (50140).



Dois-je refaire mes papiers officiels ?

NON, sauf en cas de changement de votre situation personnelle (comme d'habitude !)

MORTAIN-BOCAGE cherche un nouveau logo !

Les contraintes : conserver le logo existant de MORTAIN et y intégrer un élément évoquant le bocage.

Transmettez vos créations à la mairie de Mortain-Bocage avant le 31 Mars 2016.

